

Droit de la négociation collective : perfectionnement sur les accords d'entreprise

Une journée pour maîtriser la hiérarchie des normes en droit du travail, sécuriser la validité d'un accord d'entreprise et conduire une procédure de dénonciation ou de révision.

 DURÉE 1 jour · 7 h	 FORMAT Présentiel ou distanciel	 NIVEAU ■■■ Perfectionnement	 SECTEUR Secteur privé
--	--	---	---

OBJECTIFS

- 1 Identifier la hiérarchie des normes en droit du travail depuis les ordonnances de 2017
- 2 Vérifier les conditions de validité d'un accord d'entreprise
- 3 Distinguer les domaines réservés à l'accord de branche de ceux ouverts à la négociation d'entreprise
- 4 Conduire ou superviser une procédure de dénonciation ou de révision d'accord

PUBLIC CONCERNÉ

DRH, juristes d'entreprise, directeurs généraux, négociateurs côté employeur, secteur privé.

PRÉREQUIS

Connaissance confirmée du droit du travail, ou suivi préalable d'une formation sur les fondamentaux du droit du travail. Formation destinée aux professionnels RH et juridiques.

PROGRAMME

1 Hiérarchie des normes et acteurs de la négociation

- Situer la hiérarchie des normes avant et après les ordonnances de 2017
- Distinguer les trois blocs de répartition des compétences entre branche et entreprise, contenu et exemples
- Identifier les acteurs de la négociation en entreprise : délégués syndicaux, représentants mandatés dans les petites entreprises, élus du comité social et économique

2 Validité et champ de l'accord d'entreprise

- Vérifier les conditions de validité d'un accord d'entreprise : signatures majoritaires, recours au référendum
- Identifier les domaines ouverts à la négociation d'entreprise : temps de travail, rémunération, classifications
- Distinguer les domaines verrouillés par la branche : salaires minima, classifications, mutualisation
- Articuler accord d'entreprise et accord de branche : primauté, clause de verrouillage, principe de faveur résiduel

Droit de la négociation collective : perfectionnement sur les accords d'entreprise

PROGRAMME

SUITE

3 Cycle de vie de l'accord et mise en application

- Conduire la dénonciation d'un accord : procédure, préavis, maintien des avantages individuels acquis
- Conduire la révision d'un accord : initiative, conditions de validité de l'avenant, entrée en vigueur
- Traiter le dépôt et la publicité des accords collectifs : obligations, base de données nationale
- Cas pratiques : analyser des accords d'entreprise et identifier les clauses illicites ou contraires à la branche

LES POINTS FORTS

- ✓ Formation destinée aux négociateurs côté employeur, avec une approche opérationnelle de la validité des accords
- ✓ Analyse commentée d'accords d'entreprise réels, anonymisés
- ✓ Tableaux de répartition des blocs de compétences, réutilisables en préparation de négociation
- ✓ Formation animée par un avocat qui accompagne des négociations collectives en entreprise

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- ✓ Apports juridiques structurés, avec références aux ordonnances de 2017 et à la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation
- ✓ Tableaux de répartition des blocs de compétences
- ✓ Analyse commentée d'accords d'entreprise réels, anonymisés
- ✓ Questions-réponses sur les situations de négociation des participants

ÉVALUATION

Questionnaire de positionnement en amont, QCM de validation des acquis de 15 questions, évaluation à chaud, évaluation à froid à J+90.

FINANCEMENT

OPCO, plan de développement des compétences, plan de formation de l'employeur public. Devis et programme fournis pour votre demande de prise en charge.

ACCESSIBILITÉ

INLECIA s'engage à rendre ses formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Un référent handicap étudie avec chaque participant les adaptations nécessaires. Toute demande peut être formulée dès l'inscription.